

UNIVERSITE DE NEUCHATEL • INSTITUT DE GEOGRAPHIE
Espace Louis-Agassiz 1 • CH – 2001 Neuchâtel

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DURABLE

*La gouvernance participative locale dans le cas du Parc
régional de Chasseral*

Mémoire de licence

sous la direction du Prof. F. CHIFFELLE

*Montavon Nicolas
Rue du Tertre 28
2000 Neuchâtel*

octobre 2003

REMERCIEMENTS

J'aimerais remercier toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce mémoire de licence. En particulier je tiens à remercier M. Fabien Vogelsberger, directeur du Parc régional Chasseral, pour sa disponibilité et ses critiques constructives.

Mes remerciements vont également au Professeur Frédéric Chiffelle, directeur de l'Institut de Géographie de l'Université de Neuchâtel, dont les cours et conseils avisés m'ont sensibilisé aux différentes problématiques du développement rural.

Enfin, j'adresse une pensée particulière à mes parents, Francine et Pierre ainsi qu'à mes amis Béatrice, Serge et Vanessa pour leur soutien, leurs encouragements et qui m'ont aidé à mener à bien ce travail.

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	2
LISTE DES FIGURES	6
LISTE DES ABRÉVIATIONS	7
1 INTRODUCTION	9
1.1 PRÉSENTATION DU SUJET.....	9
1.2 PROBLÉMATIQUE.....	9
1.3 HYPOTHÈSES.....	10
1.4 MÉTHODOLOGIE.....	11
1.5 LE CADRE D'ÉTUDE.....	12
1.5.1 <i>Le Parc régional de Chasseral</i>	12
1.5.2 <i>La situation géographique</i>	13
2 LE PARC NATUREL RÉGIONAL	16
2.1 INTRODUCTION.....	16
2.2 UNE TYPOLOGIE DES PARCS.....	16
2.2.1 <i>L'origine du terme de parc</i>	16
2.2.2 <i>Le parc national et la réserve naturelle</i>	17
2.2.3 <i>Les parcs naturels</i>	18
2.2.4 <i>Les parcs régionaux</i>	19
2.2.5 <i>Les parcs technologiques</i>	19
2.2.6 <i>Les parcs naturels régionaux</i>	19
2.3 LE MODÈLE FRANÇAIS DES PNR.....	21
2.3.1 <i>Historique</i>	21
2.3.2 <i>Les conditions de reconnaissance d'un PNR</i>	22
2.3.3 <i>La validité et le contrôle d'un PNR</i>	23
2.3.4 <i>Le périmètre d'un PNR</i>	23
2.3.5 <i>Le fonctionnement d'un PNR</i>	24
2.4 LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LES PNR.....	24
2.4.1 <i>Contexte lié à l'émergence du développement durable</i>	24
2.4.2 <i>Les fondements du développement durable</i>	25
2.4.3 <i>L'application du développement durable par le biais des PNR</i>	26
2.4.4 <i>L'Agenda 21 et les PNR</i>	26
2.5 LE PRCh.....	27
2.5.1 <i>Définition</i>	27
2.5.2 <i>La structure du PRCh</i>	28
2.5.3 <i>Le périmètre du PRCh</i>	29
2.5.4 <i>Légitimations d'un PNR à Chasseral</i>	30
2.5.5 <i>Le programme d'action du PRCh</i>	32
3 LE PROCESSUS DE PARTICIPATION	36
3.1 INTRODUCTION.....	36
3.2 LA PARTICIPATION PUBLIQUE.....	36
3.2.1 <i>Des définitions</i>	36
3.2.2 <i>Les objectifs d'une participation publique</i>	39
3.2.3 <i>Les liens de la participation avec les PNR</i>	40
3.2.4 <i>Les liens de la participation avec le développement durable</i>	40
3.2.5 <i>Le groupement social</i>	41
3.3 LE POUVOIR PARTAGÉ.....	42
3.3.1 <i>Le degré de pouvoir consenti aux citoyens</i>	42
3.3.2 <i>La participation passive</i>	42
3.3.3 <i>Le pouvoir hybride</i>	43

3.3.4	<i>La participation active</i>	44
3.4	UNE DÉMARCHE DE PARTICIPATION ACTIVE	45
3.4.1	<i>Attitudes participatives</i>	46
3.4.2	<i>Principes clés d'application pour une démarche participative</i>	46
3.5	LES AVANTAGES ET LES LIMITES DE LA PARTICIPATION.....	47
3.5.1	<i>La résolution de conflits</i>	47
3.5.2	<i>L'égalité entre les participants</i>	47
3.5.3	<i>La confiance entre les différents acteurs</i>	48
3.5.4	<i>Méfiance accrue entre les participants</i>	48
3.5.5	<i>Retard et inefficacité</i>	48
3.5.6	<i>La lenteur, l'alourdissement bureaucratique et les coûts</i>	49
3.5.7	<i>Nécessité d'un cadre</i>	49
3.6	CONCLUSION	49
4	LA GOUVERNANCE PARTICIPATIVE	52
4.1	INTRODUCTION	52
4.2	L'ORIGINE ET LE CONTEXTE DE LA GOUVERNANCE	52
4.2.1	<i>Historique</i>	52
4.2.2	<i>Les événements conjoncturels</i>	53
4.2.3	<i>Distinction entre « gouvernement » et « gouvernance »</i>	53
4.2.4	<i>Définitions et éclairages autour du concept de gouvernance</i>	54
4.2.5	<i>Le PRCh et la gouvernance</i>	56
4.3	L'OUVERTURE INSTITUTIONNELLE	56
4.3.1	<i>La collaboration entre les acteurs publics et privés</i>	56
4.3.2	<i>La responsabilisation du citoyen</i>	57
4.3.3	<i>Indépendance et interdépendance</i>	58
4.4	LE RÔLE DE L'ÉTAT DANS UNE SITUATION DE GOUVERNANCE PARTICIPATIVE	59
4.4.1	<i>La pertinence de l'Etat</i>	59
4.4.2	<i>La formation d'une gouvernance participative</i>	60
4.5	CONCLUSION	62
5	LA NOTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET SON APPLICATION AU PRCH	64
5.1	INTRODUCTION	64
5.2	LES OBJECTIFS SECTORIELS DU PLAN DIRECTEUR	64
5.2.1	<i>La définition d'une optique</i>	64
5.2.2	<i>Les objectifs sectoriels</i>	65
5.3	CONCLUSION	70
6	PERCEPTION DU PRCH PAR LES RESPONSABLES DE L'ASSOCIATION : RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE	73
6.1	INTRODUCTION	73
6.2	LES REPRÉSENTANTS INSTITUTIONNELS.....	73
6.2.1	<i>Jura bernois tourisme</i>	73
6.2.2	<i>ProNatura</i>	74
6.2.3	<i>Division forestière Jura bernois</i>	76
6.2.4	<i>Représentants des milieux publics</i>	77
6.3	LES REPRÉSENTANTS CIVILS	78
6.3.1	<i>Les milieux agricoles</i>	78
6.3.2	<i>Société de chasse du district Courtelary</i>	80
6.3.3	<i>L'entreprise Ciments Vigier SA</i>	81
6.4	DES POINTS DE VUE ET DES INTÉRÊTS DIVERGENTS	82
6.5	LA DURABILITÉ POLITIQUE	83
6.5.1	<i>La participation des acteurs locaux au sein du PRCh</i>	83
6.5.2	<i>La participation nécessite un comportement d'ouverture</i>	84
6.5.3	<i>La représentation des acteurs locaux</i>	84
6.5.4	<i>Intégration en amont du processus décisionnel</i>	85
6.6	CONCLUSION	85
7	DESCRIPTION ET ANALYSE D'UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE	88
7.1	INTRODUCTION	88

7.2	LE CAS DES PRÉS D'ORVIN EN HIVER.....	88
7.2.1	<i>La situation</i>	88
7.2.2	<i>Les acteurs concernés et leurs discours</i>	89
7.2.3	<i>Les propositions pour une amélioration de la situation</i>	91
7.2.4	<i>La séance de participation</i>	95
7.2.5	<i>Résultats de la séance</i>	97
7.2.6	<i>Démarches à entreprendre</i>	100
7.3	CONCLUSION.....	100
8	EVALUATION GÉNÉRALE DU PRCH.....	103
8.1	LE DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ À LONG TERME.....	103
8.2	LA PERCEPTION DU PARC PAR LES RESPONSABLES DE L'ASSOCIATION.....	103
8.3	LA DÉMARCHÉ PARTICIPATIVE AUX PRÉS D'ORVIN.....	104
8.4	LES LIMITES DE LA RECHERCHE.....	105
8.5	QUELQUES SUGGESTIONS.....	105
8.6	LA NOTION DE GOUVERNANCE PARTICIPATIVE DANS LE CAS DU PRCH.....	106
9	BIBLIOGRAPHIE.....	109
I.	GRILLE D'ENTRETIEN.....	116
II.	FICHES DE COORDINATION.....	117

LISTE DES FIGURES

- Figure 1 : Photo de l'antenne emblématique du massif de Chasseral (virage de l'Egasse)
- Figure 2 : Photo du site des Savagnières avec en arrière fond la région des Vosges
- Figure 3 : Photo de la métairie de « St. Jean Derrière » (flanc nord du massif de Chasseral)
- Figure 4 : Récapitulatif des liens entre les organes du PRCh
- Figure 5 : Périmètre du plan directeur du PRCh
- Figure 6 : Photo d'un pâturage boisé aux environs de la métairie d'Evilard
- Figure 7 : Photo de Lignièrès, village périphérique du massif de Chasseral
- Figure 8 : Les acteurs consultés par le PRCh
- Figure 9 : Les acteurs et les intérêts représentés lors de la séance de participation
- Figure 10 : Les acteurs et leurs intérêts pour le chemin hivernal

LISTE DES ABREVIATIONS

DATAR	Délégation française à l'Aménagement du Territoire et à l'Action régionale
DFJB	Division forestière Jura bernois
FPNRF	Fédération des Parcs naturels régionaux de France
JBT	Jura bernois Tourisme
LIM	Loi fédérale sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne
LPNP	Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage
OACOT	Office des Affaires communales et de l'Organisation du Territoire
OFEFP	Office fédéral de l'Environnement, des Forêts et des Paysages
PNR	Parc naturel régional
PPP	Processus de participation publique
PRCh	Parc régional de Chasseral
SCDC	Société de chasse du district de Courtelary
SPNF	Société des pistes de skis de fonds
UICN	Union internationale pour la Conservation de la Nature

PREMIERE PARTIE

INTRODUCTION

1 INTRODUCTION

1.1 Présentation du sujet

La présente étude correspond à la fois à un mémoire de licence en géographie et à un mandat appliqué en tant que stagiaire au sein de l'Association du Parc régional de Chasseral (PRCh). Ce stage nous paraissait être une manière intéressante de concilier une recherche académique à un travail pratique.

Diverses problématiques ont suscité la création d'un parc naturel régional (PNR) à Chasseral. La région est un lieu de détente prisé pour différentes raisons. Tout d'abord la qualité du site avec ses valeurs paysagères et naturelles, son panorama, ses chemins de randonnées, ensuite, la proximité de l'agglomération biennoise, des villes de la Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel, expliquent son attrait et ses nombreuses fréquentations. Celles-ci posent différents problèmes, notamment pour la gestion des flux (possibilités de transports publics insuffisantes, stationnement des véhicules, conflits entre les utilisateurs) et les aménagements des espaces touristiques (patrimoine rural défiguré, construction en milieux sensibles, localisations inadéquates).

Or, la pression des activités touristiques menace la richesse de la nature et du paysage. Le massif de Chasseral recèle des espèces très sensibles aux dérangements occasionnés par l'homme. Sans dispositions particulières, celles-ci sont malheureusement appelées à disparaître.

Enfin, les principales activités économiques, à savoir l'agriculture et la sylviculture, sont confrontées à d'importantes mutations structurelles. L'abandon de ces activités aurait des conséquences néfastes sur l'équilibre régional. Elles sont à la fois les garantes de l'aspect paysager, en particulier des pâturages boisés, et le support des activités touristiques.

La prise en compte des différents éléments mentionnés ci-dessus a suggéré le besoin d'une réflexion globale sur l'organisation spatiale et les activités humaines du massif de Chasseral. Celle-ci a donné naissance au projet de création d'un PNR à Chasseral. Son but est de mettre sur pied un centre de coordination, un lieu commun où réunir les points de vue de tous les acteurs intéressés afin de proposer un modèle de développement qui puisse assurer son avenir à long terme.

1.2 Problématique

Les activités des parcs naturels régionaux (PNR) s'inscrivent dans le cadre du développement durable. Or, celles-ci touchent à des projets qui génèrent irrémédiablement des conflits et mettent ainsi en évidence l'existence d'une multiplicité de valeurs et de points de vue irréductibles. Dans le cas du Parc régional de Chasseral (PRCh), nous pensons notamment aux intérêts spécifiques du tourisme, de l'agriculture, des restaurateurs, des associations de protection de la nature, des chasseurs ou encore des forestiers pour la manière dont le territoire doit (ou devrait) se développer.

La différence de ces intérêts dessine une vision du monde propre, au moins à chaque groupe. Ces visions peuvent être contradictoires et déboucher sur un désaccord, qui peut mener à un blocage d'un projet.

Cependant, le modèle du PNR permet également de diminuer ce risque, car il incorpore des logiques de gouvernance locale participative. Nous comprenons la notion de gouvernance locale comme une forme d'invitation à plus de participation. Elle remplace les politiques traditionnelles qui oeuvrent par le « haut » et permet en somme aux acteurs locaux (les collectivités, les associations, les citoyens, les privés) de prendre plus de pouvoir et de contrôle. Elle s'avère également être un moyen intéressant pour tendre vers des formes de négociation et déboucher, éventuellement, en fin de procédure, sur un mode de consensus. En effet, la délibération entre les acteurs est non seulement possible mais elle est surtout souhaitable car nous pensons qu'elle est susceptible de porter des améliorations.

La gouvernance participative décrit une organisation composée du pouvoir formel, c'est-à-dire le monde des institutions, et des citoyens, c'est-à-dire le monde civil. La collaboration des deux catégories constitue un processus d'échange volontaire entre une gouvernance, qui accorde un certain degré de pouvoir aux personnes concernées par la décision à prendre, et celles qui acceptent en retour un certain degré de mobilisation et d'implication.

La gouvernance participative doit, en fin de compte, permettre aux gestionnaires d'être mieux renseignés sur les besoins, les valeurs et les savoirs des divers acteurs concernés. Les préoccupations des citoyens ne semblent pas toujours parvenir jusqu'aux institutions politiques et les mesures que prennent ces dernières ne sont pas toujours comprises par l'opinion publique. Supposant qu'une réponse adaptée à des besoins exprimés augmente le potentiel de réussite du projet, nous pensons que l'intégration des acteurs locaux à un projet peut atténuer le risque de conflit. Le recours à une gouvernance participative dans un concept tel celui d'un PNR démontre un certain effort « *pour dégager un consensus ou obtenir le consentement ou l'assentiment nécessaires à l'exécution d'un programme dans une enceinte où de nombreux intérêts divergents entrent en jeu.* » (C. Hewitt de Alcantara, Du bon usage du concept de gouvernance, p.109).

Ainsi, la philosophie des PNR soutient la mise en place de processus participatifs multi-acteurs. Les expériences françaises ont démontré que cette façon de faire facilite la construction collective et l'élaboration de politiques de développement durable efficaces. Dans une telle conception, nous soutenons une ouverture de la société institutionnelle à la société civile et considérons le concept des PNR comme un outil capable d'appliquer un développement durable autrement que par une approche institutionnelle.

1.3 Hypothèses

Quatre hypothèses s'articulent autour de cette problématique :

1. *Le Parc régional de Chasseral a pour objectif le développement équilibré à long terme de son espace territorial et de sa population. Les responsables de l'Association du Parc régional Chasseral intègrent les principes du développement durable à la fois économique, social, écologique, géographique et politique dans la conception et la réalisation des objectifs de développement.*
2. *Les responsables de l'Association ne forment pas un groupe homogène : leurs points de vue divergent quant à la mise en pratique d'un développement durable.*
3. *La participation active des acteurs locaux aux processus décisionnels est une démarche qui permet de remédier à une situation conflictuelle.*

4. *La légitimité d'une action repose sur l'idée d'une appropriation des acteurs locaux au processus de décision et de mise en oeuvre.*

1.4 Méthodologie

Notre démarche de recherche a été la suivante. Nous avons concentré notre attention, dans un premier temps, sur la formulation d'un cadre de référence. Pour cela, diverses lectures sur le concept général des PNR ont été nécessaires. Au vu de notre problématique, nous nous sommes également documentés sur trois notions inhérentes aux PNR : le développement durable, la participation et la gouvernance. La consultation de ces ouvrages nous a permis d'élaborer une première partie relativement étoffée, où nous définissons et mettons en lien les quatre concepts. Cela nous a fourni la matière théorique nécessaire pour aborder dans un deuxième temps, la partie pratique.

Celle-ci est composée de trois étapes, comportant chacune ses méthodes respectives pour vérifier nos hypothèses de travail.

Nous avons premièrement analysé les objectifs sectoriels du plan directeur régional¹ de Chasseral. Il a été établi par une assemblée de délégués qui regroupait diverses institutions régionales. Elles étaient représentatives des intérêts de l'Association du PRCh. Celle-ci a eu recours à l'élaboration d'un plan directeur pour intégrer les multiples aspects du développement du Parc dans une démarche qui soit globale. Cela nous a permis d'étudier les divers objectifs sectoriels du plan directeur en nous servant des cinq durabilités (économique, écologique, sociale, géographique et politique) comme grille d'analyse et outil de questionnement. Nous vérifions ainsi la validité de la prise en considération des fondements du développement durable que prétend appliquer le PRCh.

La seconde étape de cette recherche a consisté en une série d'entretiens. Ils ont été menés avec les acteurs dits « privilégiés », c'est-à-dire ayant un rôle particulier au sein d'une commission ou du comité. Une grille d'enquête a été élaborée². Elle a permis de recueillir des avis développés et nuancés sur les thèmes essentiels. C'était une technique d'enquête appropriée, étant donné que l'information dont nous voulions disposer se révélait être de nature qualitative. Nous nous sommes intéressés à leur perception du Parc et à leur vision d'une application d'un développement durable. Nous avons mené des entretiens semi-directifs. Nous restions attentifs aux réponses de nos interlocuteurs et les laissions parler au gré de nos questions, même lorsqu'ils s'égarèrent un peu du sujet. Nous redoutions en effet de faire un entretien trop rigide qui aurait mené à des réponses peu développées.

Le choix des individus s'est fait selon l'objectif d'avoir une vue d'ensemble des différents intérêts au sein du PRCh. Au total, 10 personnes ont été interrogées :

- une représentante de Jura tourisme
- un représentant de ProNatura
- un représentant cantonal de la Division forestière Jura bernois
- un représentant des Finances communales du canton de Berne

¹ Au niveau cantonal, les autorités ont l'obligation d'établir un plan directeur cantonal, qui traite de l'évolution de l'aménagement du territoire cantonal. Toutefois, les caractéristiques et particularités de chaque canton, notamment ses dimensions, nécessitent la mise en place de plans d'aménagement adaptés aux circonstances et à l'échelle des problèmes à résoudre. C'est ainsi que certains cantons (Berne, Fribourg, Vaud) ont introduit un niveau d'étude d'aménagement régional intermédiaire entre celui des communes et des cantons.

² Cf. Annexe I.

- un représentant de l'Office des Affaires communales et de l'Organisation du Territoire
- un représentant d'une collectivité publique (maire de St-Imier)
- une représentante des milieux agricoles
- un représentant des milieux agricoles et de la restauration (métayer)
- un représentant de la Société de chasse de Courtelary
- un représentant de l'entreprise Ciments Vigier SA

Enfin, la troisième étape de la partie pratique reprend un projet sur lequel nous avons travaillé lors du stage. Il s'agissait de mener une réflexion sur une situation conflictuelle existant déjà avant la création du Parc. L'objectif était de proposer des solutions afin de tendre vers une amélioration. Cela a nécessité une prise de contact avec les personnes concernées qui a donné lieu à quatre séances de concertation. Nous avons ensuite agencé une séance de validation des propositions avec au total la participation de dix-huit personnes.

En raison de l'objet de ce mémoire, nous avons particulièrement besoin de pouvoir réutiliser cette séance de participation au sein de notre travail. Pour cela, nous nous sommes inspirés d'une démarche anthropologique, l'observation participante. Cette méthode nous a permis de remédier au problème d'un double rôle de chercheur et de représentant du PRCh. L'observation participante traduit « *la présence physique du chercheur sur « son » terrain (...) cette relation particulière avec l'« objet » d'étude signifie une observation en profondeur de la réalité concernée et une attention particulière à la qualité des rapports sociaux qui constituent un groupe.* » (Kilani, 1991, p.48) Lors de la séance nous avons essayé de « tout » voir, retenir et noter pour éviter « *toute vision simplificatrice de la réalité* » (Ibid.). Remarquons que d'un point de vue plus général, nous avons tenté de respecter au mieux cette attitude pendant les six mois du stage. Cette expérience a été très enrichissante et nous a permis de vivre notre terrain de l'« intérieur ». De plus, les nombreuses rencontres informelles, les diverses amitiés que nous avons établies ont assurément influencé ce mémoire. Et c'est peut être là sa particularité.

1.5 Le cadre d'étude

1.5.1 Le Parc régional de Chasseral

Plusieurs sollicitations venant de divers milieux institutionnels tels l'office du tourisme du Jura bernois, l'association Pro Natura, les offices des régions de montagne ainsi que des représentants des communes ont montré que, pour maintenir et développer les atouts du massif de Chasseral, une coordination entre les efforts des divers acteurs est nécessaire. Jusqu'alors, en effet, les problèmes environnementaux et économiques ont été envisagés de manière sectorielle et ponctuelle.

C'est sur l'initiative des régions LIM (Loi fédérale sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne) Jura-Bienne, Val-de-Ruz et Centre-Jura qu'un groupe de pilotage est formé en 1998. Il propose un nouveau modèle de développement à Chasseral qui puisse rassembler les multiples partenaires concernés afin de considérer la gestion de son territoire de manière globale. Dans le cadre de la révision de leurs programmes de développement, les associations régionales concrétisent cette idée en proposant la création d'un Parc régional à Chasseral (PRCh). Inspiré du modèle des parcs naturels régionaux français, le concept s'appuie sur les principes du développement durable. Celui-ci recherche une concertation

permanente entre intérêts écologiques et économiques pour profiter des synergies entre ces secteurs plutôt que de les confronter.

Ses objectifs sont de :

- Assurer le maintien et la qualité de vie de la population.
- Préserver et valoriser le patrimoine culturel, naturel et paysager.
- Promouvoir le développement des activités économiques.
- Gérer les transports et les flux sur le massif de manière coordonnée.

Les objectifs répondent aux principes suivants :

- Envisager le développement du massif de manière globale.
- Agir dans une perspective de développement durable.
- Réunir les efforts des acteurs concernés par le développement du parc.

Dans ce sens, le PRCh apparaît comme une plate-forme et un instrument de gestion pour gérer ensemble le développement dans la durée.

Pour concrétiser et réaliser le projet, une association (Association du Parc régional Chasseral³) est créée en septembre 2001 afin de fédérer les partenaires concernés, les régions, les communes, les bourgeoisies, les associations et les propriétaires. Ils sont liés par une charte qui concrétise la création du PRCh. On y trouve les principes d'aménagement et de gestion du parc qui sont formalisés par un plan directeur du massif de Chasseral. Cet outil coordonne toute une série de mesures sectorielles dans les domaines suivants : l'agriculture, la sylviculture, le tourisme, les flux de transports et le patrimoine bâti.

1.5.2 La situation géographique

Figure 1 : Photo de l'antenne emblématique du massif de Chasseral (virage de l'Egasse).



Le PRCh est situé dans un espace délimité au sud par le lac de Biemme et au nord par le vallon de St.Imier. Il est compris entre les trois villes principales que sont Biemme, Neuchâtel et La

³ C'est une association de droit privé au sens des articles soixante et suivants du Code civil suisse.

Chaux-de-Fonds. La chaîne de Chasseral sépare le Plateau du Jura. Elle est divisée en plusieurs territoires appartenant aux communes du vallon de St.Imier, du plateau de Diesse et du Val de Ruz. A la fois barrière linguistique, culturelle et météorologique ce massif constitue le point culminant de la région (1607 mètres) : « *Par temps clair, lorsque la mer de brouillard s'étale à perte de vue, le coup d'œil est incomparable et l'amateur peut contempler des sommets mythiques, depuis les Alpes bernoises jusqu'au Mont-Blanc. Au nord, le panorama est plus modeste mais digne d'intérêt aussi, avec d'abord le plateau des Franches-Montagnes, la brèche du Doubs et très loin la fameuse ligne bleue des Vosges.* » (App, 2001, p.14)

Figure 2 : Photo du site des Savagnières avec en arrière fond la région des Vosges

